

## SESSION ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 05/04/2017.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 08

**Présents** : M. VERNIS, Mme DESURIER-LAFLEURIEL, MM. LECOCQ, BOUCHON, DESTERNES, DORLENCOURT, Mmes HAMEL et POPY.

**Excusé** : M. COLLAYE qui a donné pouvoir à M. VERNIS.

**Absents** : MM. DEBARNOT et HERMANN.

M. Aurélien DESTERNES a été élu secrétaire de séance.

### BUDGETS PRIMITIFS 2017 :

Invités à se prononcer sur les propositions du Maire, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité les budgets primitifs de la commune et du service d'assainissement, et à l'unanimité moins une abstention le budget primitif de l'épicerie multiservices, documents arrêtés aux montants suivants :

#### **Budget communal :**

##### Section d'investissement :

	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Total voté
Dépenses :	211 290,00 €	77 662,00 €	288 952,00 €
Recettes :	141 014,00 €	147 938,00 €	288 952,00 €

Section de fonctionnement : Dépenses et recettes équilibrés à : 461 472,00 €.

#### **Budget d'assainissement :**

##### Section d'investissement :

	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Total voté
Dépenses :	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes :	0,00 €	48 267,00 €	48 267,00 €

Section de fonctionnement : Dépenses et recettes équilibrés à : 10 810,00 €.

#### **Budget de l'épicerie :**

Section d'investissement : Dépenses et recettes équilibrés à : 77 144,00 € (pas de restes à r.).

Section de fonctionnement : Dépenses et recettes équilibrés à : 10 209,00 €.

### FISCALITE LOCALE :

Après avoir pris connaissance de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017, le Conseil Municipal décide de reconduire en 2017, les taux votés en 2016, soit :

.../...

Taxes	Bases prévisionnelles	Taux votés	Produit correspondant
Taxe d'habitation	397 900 €	23,27 %	92 591 €
Taxe foncière (bâti)	314 400 €	12,14 %	38 168 €
Taxe fonc. (non bâti)	144 300 €	27,21 %	39 264 €
Cotis. fonc. des entreprises	22 800 €	30,52 %	6 959 €
<b>Produit fiscal total :</b>			<b>176 982 €</b>

### **AVENANTS AU MARCHE DE REHABILITATION DE LA SALLE DES FÊTES :**

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les avenants suivants et donne toutes délégations utiles au Maire en vue de leur signature et de leur notification aux entreprises concernées :

#### **Lot n° 1 Maçonnerie - Entreprise RPTP :**

	Montant HT	Montant TVA	Total TTC
Marché initial	18 779,13 €	3 755,83 €	22 534,96 €
Avenant n° 1	1 120,00 €	224,00 €	1 344,00 €
Total marché	19 899,13 €	3 979,83 €	23 878,96 €

#### **Lot n° 2 Menuiserie – Entreprise Bourbon Menuiserie :**

	Montant HT	Montant TVA	Total TTC
Marché initial	35 962,36 €	7 192,47 €	22 534,96 €
Avenant n° 1	12 289,68 €	2 457,94 €	14 747,62 €
Total marché	48 252,04 €	9 650,41 €	57 902,45 €

#### **Lot n° 4 Carrelage - Entreprise RPTP :**

	Montant HT	Montant TVA	Total TTC
Marché initial	2 872,27 €	574,45 €	3 446,72 €
Avenant n° 1	1 356,60 €	271,32 €	1 627,92 €
Total marché	4 228,87 €	845,77 €	5 074,64 €

#### **Lot n° 6 Electricité - Entreprise DESMERCIERES :**

	Montant HT	Montant TVA	Total TTC
Marché initial	25 302,10 €	5 060,42 €	30 362,52 €
Avenant n° 1	3 259,32 €	651,86 €	3 911,18 €
Total marché	28 561,42 €	5 712,28 €	34 273,70 €

### **EXTENSION DE L'EPICERIE COMMUNALE – CONSULTATION DES ENTREPRISES :**

Dans le cadre de ce projet de travaux, le Conseil Municipal donne toutes délégations utiles au Maire pour l'organisation de la consultation des entreprises en procédure adaptée. Le jugement des offres sera fonction du prix (pour 40%) et de la valeur technique (pour 60%), différents critères entrant en considération). Une négociation pourra éventuellement être engagée avec les candidats ayant présenté les meilleures offres.

### **REPARATION DES DOUCHES AU STADE MUNICIPAL :**

Consultés pour avis, les membres décident de procéder au simple remplacement des éléments défectueux et confient les travaux à l'entreprise BRAZY.

### **MISE A DISPOSITION DU STADE MUNICIPAL :**

Suite à une demande d'utilisation à des fins privées, et en révision de sa délibération

du 7 avril 2010, le Conseil Municipal décide de fixer à 100 € pour un week-end, le montant de la participation aux frais.

**VŒU DE SOUTIEN A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE :**

Après avoir pris connaissance du « Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens » destiné aux candidats à l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai prochains, adopté par l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité,

Le Conseil municipal s'associe aux différentes demandes formulées, visant à :

- Renforcer les communes dans une République décentralisée,
- Favoriser un développement solidaire des territoires,
- Garantir, pour la mandature 2017-2022, la stabilité des ressources et des charges,
- Reconnaître les collectivités comme de véritables partenaires dans la définition et mise en œuvre des différentes politiques nationales.

Et soutient le manifeste de l'AMF

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.